

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

	<p>L'en deux mil dix-neuf, le vingt juin, à 18 heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances</p>
Objet	Présents : M. SURIE, vice-président, M. PELERIN, Mme UMNUS, Mme FRERET, Mme COGNÉ, Mme BOUIS, Mme BARBEZANGE, Mme MIELCZAREK, M. BASIER, M. CHATELAIN, M. CROP, membres,
Fonds de solidarité pour le logement	Absents excusés : M. STREHLIANO, président, (Procuration à M. SURIE) Mme OZIEL, Mme GUILLOUX,
	Absent : M. HOCINI,

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

VU la convention relative au fonds de solidarité pour le logement au titre du dispositif d'aide aux Impayés d'énergie pour l'année 2019,

VU le courrier du conseil départemental du Val d'Oise en date du 21 mai 2019,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- d'engager sa participation à ce fonds au titre de l'année 2019 pour un montant de 500 €,
- de verser cette somme à la Caisse d'allocations familiales.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget en cours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269001714-20190620-CCAS2019DEL26 DE

Accusé de réception en préfecture

Réception par le préfet: 20/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration du
centre communal d'action sociale,



LUC STREHLIANO